

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. VAGNARD Aurélie

Pouvoirs : MATHIEU Christian donne pouvoir à GEORGE Fabien

D'YVOIRE Jean-Baptiste donne pouvoir à MERMOZ Patricia

MUNOZ Véronique donne pouvoir à MORVAN-BARTHES Corinne

PERRIER Clarisse donne pouvoir à GRILLET Pascale

Secrétaire de séance : Corinne MORVAN-BARTHES

1 - Approbation du compte rendu du 3 Juin 2021

Adopté à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Plan relance dédié au numérique pour l'éducation

Le Maire informe le Conseil municipal que le plan de relance numérique pour l'éducation, présenté par le Gouvernement, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative. Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance, la subvention de l'État couvre : • Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques : Jusqu'à 70% de la dépense, • Pour les services et ressources numériques : Jusqu'à 50% de la dépense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, précise que le montant de la dépense s'élève à 16 859 € TTC, sollicite les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet et autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat.

2.2 Accord de principe pour le transfert de la route départementale N°3A dans le domaine public routier communal

Le Maire informe que la commune a sollicité le conseil départemental de Haute-Savoie afin de procéder au transfert de la route départementale N° 3A dite Montée du Pavé et Montée du Chef-lieu (PR 0+0 au PR 0+601) dans le domaine public routier communal.

Ce transfert est devenu nécessaire pour la commune du fait qu'elle est entièrement en agglomération et qu'elle permet d'accéder aux principaux établissements publics de la commune (mairie, église, écoles). La commune a déjà en charge le déneigement de la voie. De plus, ce transfert facilitera la réalisation de travaux d'aménagement de cette voie et de ses abords permettant ainsi d'assurer la sécurité des piétons. Le transfert du Département à la Commune sera assorti d'une aide financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au transfert de la route départementale N° 3A dans le domaine public routier communal.

2.3 Délégation de signature des actes administratifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 24 août 2020 relative à la désignation de M. D'YVOIRE Jean-Baptiste, adjoint au maire, pour représenter la commune, lors de la signature des actes administratifs de vente.

Compte tenu de son indisponibilité provisoire pour assumer ses fonctions, il convient de désigner un autre élu pour la signature des actes administratifs à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, M. KELLER André, adjoint, pour représenter la commune, lors de la signature des actes administratifs de vente.

2.4 Modification temps travail d'un adjoint d'animation

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2021, le temps de travail d'un adjoint d'animation. Cet agent, titulaire, est actuellement rémunéré 30.03/35^{ème}. Suite à l'absence d'un agent indisponible, des missions nouvelles lui ont été confiées, notamment gestion des inscriptions au restaurant scolaire, en garderies matin/soir, facturation des repas, suivi des paiements, gestion des divers modes de paiement, relations avec la Trésorerie, gestion des congés annuels du personnel. Elle propose d'augmenter le temps de travail de l'agent à 35 h/semaine. Adopté à l'unanimité.

2.5 Recrutement adjoint d'animation à temps non complet

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet soit 9.88/35^{ème} pour assurer la surveillance, l'animation de la pause méridienne en période scolaire du 02 septembre 2021 au 07 juillet 2022 au service périscolaire ainsi que deux semaines au centre de loisirs sur les petites vacances ou certains mercredis selon les besoins. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 333. Adopté à l'unanimité.

2.6 Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal 1ère classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial principal 1^{ère} classe, à temps complet, pour assurer les missions de responsable du pôle scolaire : gestion des inscriptions/facturation au restaurant scolaire, gestion du temps périscolaire et relations CAF, gestion du restaurant scolaire avec application normes HACCP, encadrement de l'équipe, application des protocoles d'hygiène pour l'entretien des locaux, gestion des stocks des produits d'hygiène, liens avec les élus /enseignants/parents.

Le conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE, la création, à compter du 1^{er} juillet 2021, à cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe et la suppression, à cette même date, de l'emploi permanent, à temps complet, d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe.

2.7 Recrutement de 3 adjoints d'animation contractuels au centre de loisirs

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter 3 adjoints d'animation contractuel à temps non complet pour la période du 7 juillet 2021 au 30 juillet 2021 pour les besoins du centre de loisirs durant la période estivale. L'horaire de travail est précisé dans chaque contrat selon planning hebdomadaire. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 332. Adopté à l'unanimité.

2.8 Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation au centre de loisirs, à temps complet, pour assurer l'animation et la pause méridienne au centre de loisirs pendant le temps périscolaire, extrascolaire et durant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation selon les missions détaillées ci-dessus, à temps complet **35/35ème**, à compter du 2 septembre 2021.

3 – Questions diverses

. Travaux de renforcement de conduite d'eau potable, liaison Cusy-Saint-Ours : début des travaux prévu courant septembre par l'entreprise SASSI

. Rentrée scolaire 2021 prévision d'effectifs : 120 élèves en élémentaire et 98 enfants en maternelle

. L'atelier informatique par le CIAS de Grand Annecy pour les séniors a repris le 1^{er} juillet avec 10 participants pour 15 séances.

. Projet de création d'un conseil municipal de jeunes.

. Des personnes « Eco-volontaires » du Parc des Bauges seront présentes sur le site de la passerelle du Chéran le week-end en juillet et août afin de sensibiliser le public à la fragilité de la rivière.

. Le recensement de la population est prévu sur la commune du 20 janvier au 19 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21h45